## « La prévention et le traitement amiable des difficultés des entreprises à la lumière de la réforme »

### 8h15 Accueil des participants

**8h45 –9 h Présentation du colloque** par C. Saint-Alary-Houin, présidente de l'AJDE et F. Macorig-Venier, co-directrice du CREDIF

#### 1-RENOVATION DE LA PREVENTION

Présidence de M. J.Picard, Président du Tribunal de commerce de Toulouse

9h00 à 10 h 30 : Quelles améliorations de la prévention ?

- Renforcement des procédures d'alerte, publicité des comptes, rôle des juges, par M. B. Le Besnerais, Président de l'ordre des Experts-Comptables de Midi-Pyrénées et Mme J. Vallansan, Conseiller à la Cour de Cassation en service extraordinaire
- Coût, transparence et confidentialité de la prévention, par F. Pérochon Professeur à la Faculté de droit de Montpellier
- Perspectives européennes et approche internationale, par M. Menjucq, Professeur à l'Université de Paris 1

Discussion et pause

# 2- OUVERTURE DU MANDAT AD HOC ET DE LA CONCILATION

#### 11 h à 12h30

- La conciliation : droit ou obligation du débiteur ? par V. Bourgninaud, Maître de conférences à l'Université de Nantes
- -Le rôle du ministère public par
- J. Deharveng, Procureur général à la Cour d'appel de Besançon
- Faut-il associer les salariés ? par
  C. Gailhbaud, Avocat au barreau de Nice et G.
  Jazottes, professeur à UT1

Discussion et déjeuner sur place

#### 3- CONSTRUCTION DES ACCORDS

Présidence de Mme R. Bonhomme, Avocat général à la Cour de Cassation

14h15 à 15h 15 : Rôles respectifs et coordination des acteurs

**-Le rôle des administrateurs et mandataires judiciaires** par H. Bourbouloux, Administrateur judiciaire

- Le rôle de l'avocat par Maître G. Azam, Avocat au barreau de Toulouse
- -Le rôle du commissaire au redressement productif, par R.Castagnac, CRP Midi-Pyrenées

## 15h30 à 16 h 30 Les moyens :

- Les mesures juridiques favorables aux accords, par F. Macorig-Venier Professeur à UT1
- Les mesures fiscales, par G. Dedeurwaerder, Maître de conférences à UT1
- Le privilège de la conciliation par P-M Le Corre. Professeur à l'Université de Nice
- La généralisation de la SFA ? par C. Saint-Alary-Houin, Professeur à UT1

#### **4- DEVENIR DES ACCORDS**

16 h 45 à 17 h 15 Accords ni constatés ni homologués ; remise en cause des accords par B. Thullier, Professeur à l'Université de Paris Ouest-Nanterre

Discussion et fin des travaux